

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 4047

présenté par
Mme Thomin

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« et la déprise de l'agriculture bocagère ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer la notion de lutte contre la déprise de l'agriculture bocagère parallèlement à celle de préservation de la surface agricole et de lutte contre la décapitalisation de l'élevage.

Malgré les politiques de remembrement de la deuxième moitié du vingtième siècle, l'agriculture bocagère, emblématique de l'agriculture du Grand Ouest, est fortement liée à la pratique de l'élevage.